

constructionvalais

membre de constructionsuisse



RAPPORT DE GESTION 2018

RAPPORT DU PRESIDENT

2019

Des alliances et des actions : au service de la branche, en Valais et à Berne



constructionvalais est née de la volonté des associations fondatrices de concrétiser le principe selon lequel l'union fait la force. Tout au long de l'année 2018, constructionvalais a été portée, dans ses actions et ses prises de position, par ce principe cardinal. Oui, l'union fait la force. C'est ainsi que le comité a abordé chaque dossier, donnant une large place à toutes les sensibilités représentées et à tous les intérêts constituant la branche et devant être défendus. Tant au niveau politique qu'associatif que dans les divers partenariats engagés, constructionvalais a souhaité porter la voix unifiée de la construction dans son ensemble.

Du point de vue politique, l'association a été conviée à participer activement à l'élaboration des principes d'une réflexion globale sur le cadre légal en vigueur régissant les marchés publics cantonaux. Forte de conclusions, d'analyses et d'éléments de réflexion qui tous ont été discutés, élaborés et adaptés par une commission ad hoc, représentative de toutes ses composantes, constructionvalais a clairement pu être une vraie force de proposition dans la commission extraparlamentaire appelée à se pencher sur l'argument. La construction a ainsi amené ses expériences, ses compétences et ses problématiques sur la table des discussions, avec un résultat apprécié de tous les participants et surtout reconnu par l'autorité administrative.

Cette méthode de travail sera bien entendu poursuivie et permettra, à n'en pas douter, de continuer à porter haut la voix de notre branche dans le suivi de ce dossier de très haute importance.

De même, et sur la même thématique, les travaux de révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics ont pu être suivis tout au long du processus parlementaire, tant par la participation directe au sein d'un groupe d'accompagnement institué par l'USAM, que par du lobbying actif réalisé aussi bien directement auprès de la députation valaisanne qu'à travers les actions de constructionromande et de constructionsuisse auprès du cercle plus large constitué par les parlementaires romands et nationaux. Les arguments de la branche ont, pour la plupart, été bien accueillis et il est, depuis les derniers débats de ce début mars 2019, fort probable que la législation fédérale puisse permettre, par de nombreux nouveaux instruments introduits dans la nouvelle loi, comme par exemple le principe de la double enveloppe, d'éviter toute prépondérance du prix dans les choix opérés, bien trop souvent jusqu'à présent au mépris de la qualité et des intérêts des entreprises. Reste encore quelques batailles à mener, et je pense là très clairement à l'application concrète par les pouvoirs publics du pouvoir d'appréciation laissé par ce cadre légal.

Le renouveau opéré par constructionromande et sa représentativité véritablement régionale et couvrant là aussi les diverses sensibilités de la branche, ont permis de réelles avancées en termes de visibilité et d'impact, également auprès de nos collègues suisses alémaniques et de nos organisations faïtières, bien souvent trop occupées à représenter une certaine politique pour écouter les échos, voire les cris, provenant des sections et de la base. Preuve en est le magnifique travail réalisé par constructionromande lors du soutien au dépôt de trois motions visant à contrecarrer l'action délétère et par trop souvent incontrôlée de la Comco. Preuve en est aussi, la participation toujours plus soutenue des parlementaires fédéraux romands aux événements organisés par notre représentante romande.

Enfin, je citerai encore les avancées constatées dans la réanimation, puis l'accélération du dossier depuis trop longtemps discuté, mais pas encore vraiment abordé, du moins frontalement, de la collaboration entre associations faïtières valaisannes, à savoir la Chambre de commerce et l'UVAM. Les réflexions entamées sur les structures à l'occasion des changements presque concomitants des deux présidents de l'UVAM, d'abord, puis de la CCI-Valais tout bientôt, a conduit à la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint qui s'est fixé des objectifs de travail ambitieux, à savoir la rédaction d'une proposition tenant compte des synergies nécessaires et d'une professionnalisation générale, pour l'automne prochain. constructionvalais continue d'être partie prenante dans ce processus et se réjouit de ce nouveau signal en faveur d'un regroupement des forces et des compétences.

Ces résultats concrets nous confortent dans une action de branche unie et concertée. Nous nous sommes renforcés, vous avez accepté de solidifier et pérenniser la structure : aujourd'hui nous constatons une vraie et belle participation de tous les secteurs qui nous constituent. Notre diversité fait notre richesse, notre union fait notre force et nos éventuels désaccords ne peuvent entamer notre volonté d'affronter ensemble nos combats nécessairement communs !

2019 s'annonce jalonnée de défis, pour notre branche et pour l'économie cantonale en général. Je pense ainsi à la votation toute prochaine sur la réforme de la fiscalité des entreprises dont notre pays a tant besoin. Je pense également au projet cantonal suspendu, par la volonté du ministre en charge, à la volonté fédérale. constructionvalais entend s'engager pour un traitement équitable des entreprises, créatrices de valeur ajoutée et de places de travail, plus que de profit personnel – au cas où certains l'auraient oublié. Il est cependant clair qu'une réforme est nécessaire, tant du point de vue de la concurrence entre cantons, du souci, toujours prégnant, de prendre en compte l'avenir de notre prévoyance vieillesse et survivants que du respect des règles internationales. Ce dernier point m'amène à un sujet de préoccupation majeure, à savoir les tergiversations de nos autorités fédérales dans les discussions qu'elles sont censées mener avec l'Union Européenne.

Tous ces éléments ne peuvent que nous conforter dans l'idée d'une certaine surdité de nos décideurs face aux besoins exprimés par l'économie et notre branche en particulier. Donc, il est de plus en plus nécessaire de disposer de structures de communication et de lobbying efficaces et coordonnées.

La voie est connue. Ne nous reste plus qu'à nous employer avec force, conviction et énergie à continuer de porter la voix de toute la construction valaisanne, au-delà de nos divergences internes, au-delà de nos personnes, dans l'intérêt commun.

RAPPORT D'ACTIVITE

Le lobby économique

Coordonner les forces et consolider les positions

Tout au long de l'année 2018, **constructionromande**, formellement constituée en 2016, a pu s'appuyer sur de nouvelles forces, coordonnées par le secrétariat animé par deux personnalités de valeur, M. Nicolas Rufener secrétaire général de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) et son collaborateur Marc Rädler, fin connaisseur des rouages politiques et administratifs fédéraux.

L'un des dix axes stratégiques d'action choisis par constructionromande, visait à **contrer l'activisme délétère de la Comco**, notamment en ce qui concerne les avis émis par cet organe contre la publication des taux de régie, pourtant unanimement salués comme utiles tant par les prestataires – les entreprises – que par les bénéficiaires – adjudicateurs publics et clients privés. Un énorme travail a été fourni par constructionromande, soutenu tant au niveau du fond que de la forme par constructionvalais, en vue notamment de l'organisation d'une « fronde » au niveau fédéral.

Empêchée dans ses actions par des organisations nationales et faïtières frileuses, constructionromande a dû batailler ferme en vue d'obtenir le soutien de constructionsuisse pour porter ses arguments au niveau fédéral et les concrétiser dans une action parlementaire concertée. A force de conviction et de travail, grâce aussi à une sensibilisation directe de Parlementaires romands lors de la désormais traditionnelle rencontre organisée à Berne le 26 septembre 2018 - à laquelle une quarantaine de personnes ont participé - des variantes visant à soutenir une ou plusieurs motions ont pu être rédigées. L'idée force consistait, contre l'avis initial de constructionsuisse, à soutenir une motion qui demanderait que la Loi sur les cartels (LCart) soit révisée, afin de revenir à une situation plus contraignante pour la Comco, soit tactiquement parlant à retourner le fardeau de la preuve. A noter cette exigence absolue de constructionsuisse de ne pas mentionner les aides à la calculation dans la nouvelle mouture.

Un groupe de travail constitué par constructionromande a siégé en octobre, en présence de représentants de la FMB, de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, et de constructionvalais en la personne de Serge Métrailler. La stratégie adoptée a été d'éviter toute attaque frontale en proposant :

- Une révision de la notion de cartel dur
- La suppression de la notion de « facilitation » d'entrave à la concurrence
- L'intégration de dispositions visant, lors de l'enquête préalable, à garantir l'accès au dossier et à la suppression de frais imposés
- La suppression de l'obligation de publier, au Bulletin Officiel, les noms des entreprises ou des personnes faisant l'objet d'une enquête.

Un projet articulé en trois motions a été rédigé et a pu obtenir le soutien du comité des directeurs de constructionsuisse, qui en recommande l'acceptation. C'est ainsi que, lors de la session parlementaire de décembre 2018, trois textes ont pu être déposés :

- Au Conseil national, Philippe Bauer a été l'initiateur de la motion intitulée « Enquêtes de la COMCO: La présomption d'innocence doit prévaloir » et Philippe Nantermod d'une seconde intitulée « Des procédures efficaces et équitables en droit de la concurrence ».
- Au Conseil des Etats, Olivier Français a quant à lui été le signataire d'une motion intitulée « La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illégalité d'un accord ».

A noter que les **Parlementaires romands présents** lors de l'événement de constructionromande à Berne, ont été particulièrement attentifs aux arguments précis développés lors de la conférence et ont tenu à s'impliquer fortement et personnellement dans le dossier.



Par ailleurs, cette rencontre a été également l'occasion de sensibiliser les élus présents aux enjeux représentés par le traitement par les Chambres de la révision de la loi sur les marchés publics et de l'initiative parlementaire sur la suppression de la valeur locative, deux thèmes faisant l'objet d'un point spécifique du présent rapport.



En marge de cette manifestation, une discussion avec le **Conseiller aux Etats Hans Wicki**, Président de constructionsuisse, a permis d'aborder de nombreux points de discordance, notamment la question de la position de l'association faîtière en matière de révision d'imposition sur le logement (voir point suivant), et d'obtenir, avec les représentants de constructionromande, que la faîtière informe désormais la base et les sections lorsqu'elle décide d'appuyer l'une ou l'autre proposition. Une meilleure circulation de l'information permettrait certainement de mieux prendre en compte les spécificités régionales et peut-être, in fine, de respecter le fonctionnement fédéral qui fait le succès de notre pays.

De surcroît, constructionvalais a décidé de s'impliquer fortement dans les relations avec ses organes et en particulier **constructionsuisse**. Une délégation de son comité s'est ainsi rendue à l'**assemblée générale** de l'organisation, tenue à Berne le 22 novembre dernier. A cette occasion, force a été de constater que des efforts de bilinguisme avaient été engagés et que le respect des particularités régionales semblaient, et c'est un signal prometteur, revêtir un minimum d'importance.

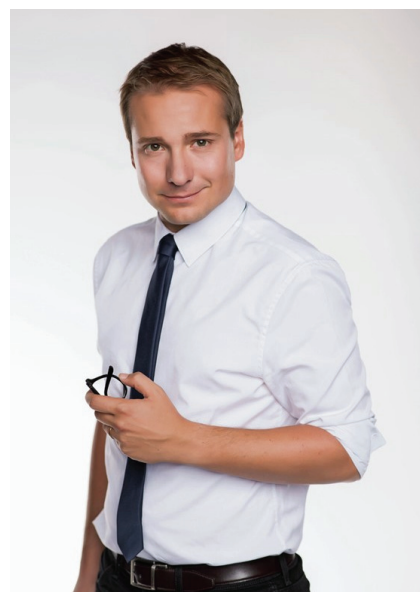
Côté valaisan, il est réjouissant de constater que le dossier du « MEDEV », à savoir la volonté de concrétiser une **amélioration de la collaboration entre l'UVAM, la CVCI et constructionvalais**, a connu des développements très positifs courant 2018.

constructionvalais fut un des moteurs de la volonté de concrétisation d'une telle coordination. Un mandat a été donné par les trois associations concernés à Mme Chantal Balet Emery, laquelle avait pour mission de se pencher sur une analyse de la situation et de proposer des pistes de solutions



Remis fin juillet, le **rapport de Mme Balet Emery** a été transmis aux Présidents, directeur et secrétaires généraux de l'UVAM et de la CCI-Valais pour discussion à l'automne.

A l'interne de ces deux associations, diverses actions et développements sont intervenus depuis la rentrée automnale. Depuis son congrès du 25 octobre, l'UVAM a désormais un nouveau président en la personne de **Philippe Nantermod**. Quant à la CCI-Valais, elle a mis en place un processus en vue du remplacement de M. Bruttin



d'une part, et d'un recentrage stratégique d'autre part. Le Président, Alain Métrailler, a participé activement au processus de réflexion initié par la CCI-Valais. Il est ainsi membre de la commission chargée de mettre en place le processus de nomination du nouveau président et du remplacement de membres démissionnaires du comité ainsi que de plancher sur les axes stratégiques à définir pour la CCI-Valais.

Pour ce qui est de la discussion au sujet du rôle des deux associations faitières, les bases jetées par le rapport de Mme Balet, et soutenues par constructionvalais, ont fait leur chemin. Actuellement, le mouvement de réflexion est bien entamé des deux côtés.

Une entrevue a eu lieu le 13 novembre entre les Présidents ainsi que le directeur et les deux secrétaires généraux de l'UVAM, de la CCI-Valais et de constructionvalais. Les objectifs de cette séance étaient de définir les principes de mise en œuvre et de l'éventuelle suite à donner au rapport de Mme Balet.

La présentation dudit rapport, par son auteur, à tous les membres des comités des trois associations, s'est déroulée le 4 février 2019. Elle a permis aux organes des organisations concernées de poser les questions nécessaires et de décider, ensemble, de la suite à donner à ce qui n'a été longtemps qu'un constat.

Ainsi, désormais, un groupe de travail constitué de trois membres par association est à l'œuvre, avec pour objectif de plancher sur une proposition en vue de professionnaliser les structures tout en garantissant une synergie des forces et une adéquation avec les attentes des membres des associations concernées. L'idée, est de contribuer à créer une voix forte de l'économie valaisanne dans son ensemble.

constructionvalais assume la présidence et le secrétariat de ce groupe de travail qui devrait rendre ses conclusions pour le début de l'été 2019, afin de pouvoir procéder à une consultation large et proposer aux organes de la CCI-Valais, de l'UVAM et de constructionvalais une proposition ferme d'ici à l'automne 2019.

Le lobby endogène

Partager les préoccupations et créer des occasions de rencontres et de réseautage

Toujours dans une logique d'action concertée, constructionvalais a fourni d'importants efforts pour traduire au plus près de la réalité du terrain les préoccupations de la base. Le choix des sujets ou des dossiers sur lesquels il convient de faire converger les réflexions, la maîtrise de discussions coordonnées permettant de véritablement offrir un front uni, tant dans la défense d'intérêts que dans la force de proposition, ne peuvent se concrétiser de manière efficace que s'ils reflètent les préoccupations réelles de chacun.

Le comité de constructionvalais est depuis longtemps persuadé que des séances ponctuelles ne suffisent pas à couvrir l'entier des besoins des membres ; aussi a-t-il décidé d'organiser, de façon récurrente tout au long de l'année, des événements dédiés au réseautage et à l'échange d'informations.

Ainsi, **la journée de la construction** qui a pris place lors du Salon Prim'Vert le 27 avril 2018 fut l'occasion d'une passionnante conférence, suivie d'un intéressant podium sur un sujet a priori difficile, mais idéalement présenté par un homme de savoir et d'expérience, **le Professeur Bernard Dafflon**, de l'Université de Fribourg. Son intervention intitulée «Le double frein à l'endettement et aux dépenses [et sur les différents modèles possibles, autorisant des investissements tout en se gardant de mettre en péril les finances cantonales] » a permis au public et aux invités de constructionvalais de se faire une idée précise des enjeux auxquels devraient se confronter les pouvoirs publics, spécialement l'autorité cantonale en matière de finances publiques. La conférence a été suivie d'un débat qui a vu la participation de MM. Roberto Schmid, Chef du département des finances et de l'énergie, Christophe Claivaz, député, chef de groupe PLR et Emmanuel Amoos, député, chef de groupe PS. Cette table ronde, animée par le rédacteur en Chef de Canal 9, Frédéric Filippin, fut passablement animée et tous ont pu donner leur vision quant à l'utilisation, parcimonieuse, des deniers publics.



Pour 2019, le FVS Group ayant décidé de réorienter le Salon Prim'Vert vers plus d'activités ludiques et en faveur d'un public clairement plus générique, le comité de constructionvalais organisera un event de façon indépendante et uniquement ouvert à ses membres. Celui-ci aura lieu le 10 avril dans les bâtiments d'Energypolis à Sion et sera suivi, après une brève présentation des activités de l'EPFL par le directeur du site, Marc-André Berclaz, d'un exposé du Professeur François Maréchal sur l'évolution des systèmes énergétiques en lien avec le réchauffement climatique.

Par ailleurs, le traditionnel rendez-vous de la rentrée automnale, **la garden party de constructionvalais**, précédée d'un open de golf, a vu la participation d'invités de tous milieux, ce qui, dans un cadre agréable et une ambiance détendue, a consenti des discussions nourries, tant au niveau politique qu'économique. La formule, inédite par son horaire avec un shot gun donné en fin de matinée et une large palette d'invités, a permis à chacun de passer une journée des plus agréables. Le concept sera reconduit le 6 septembre 2019.



Au niveau structurel, constructionvalais avait décidé en 2017 de repenser les bases de son positionnement en privilégiant une assise large ainsi qu'une identification forte. Les travaux initiés à cet effet ont été poursuivis et inscrivent désormais la marque constructionvalais dans un contexte supra-régional et national. Le site internet, fonctionnel depuis mars 2018, est continuellement mis à jour et un compte twitter a été créé pour l'association.

Dans le même esprit, le traditionnel dîner réunissant les comités de toutes les associations membres, au lieu de se tenir en marge de l'assemblée des délégués, s'est transformé en véritable demi-journée de discussion ouverte à tous les débats. Tenue à mi-février, elle a été le théâtre d'échanges fructueux sur des questions aussi diverses que les marchés publics ou les futures campagnes de votation.

Quant à l'assemblée des délégués, elle a été rouverte depuis une année à tous les membres des associations représentées, de façon à nourrir le dialogue et les plates-formes d'échanges.

Enfin, constructionvalais, a décidé de renforcer considérablement son budget et avait proposé à la dernière assemblée un mode de perception des cotisations adapté à ses ambitions ainsi que des statuts revisités et actualisés. Cette nouvelle donne a permis par exemple au comité de créer les synergies nécessaires à renforcer ses activités de lobbying politique. L'implication des associations membres est promue à tous les niveaux et les nouveaux moyens à disposition permettent un traitement plus équitable des préoccupations propres à chacune, le tout dans une plus grande transparence.

Le lobby politique

Rechercher le dialogue avec les bons interlocuteurs au moment adéquat

Les développements importants intervenus au niveau de la coordination romande pour la défense des intérêts de la branche ont donné lieu à une concentration des forces sur le plan notamment des relations avec les décideurs politiques et économiques cantonaux et fédéraux.

constructionvalais agit de façon pragmatique, s'attachant tout particulièrement à opérer une veille légale efficace visant à anticiper les problématiques de la branche. En ce sens, sa commission lobby et son comité s'activent à plusieurs niveaux.

En premier lieu, le dialogue direct est privilégié avec les interlocuteurs ad hoc, tant dans le but de comprendre les mécanismes décisionnels que pour contribuer à relayer les inquiétudes de la construction dans son ensemble ainsi que les diverses positions adoptées.

Les traditionnels échanges, tant avec la Banque cantonale du Valais, qu'avec des représentants de l'autorité cantonale et du Conseil d'Etat se sont perpétués.

La discussion avec la direction et une délégation du Conseil d'administration de la BCV's a permis d'aborder les préoccupations des uns et des autres. Les représentants de la banque ont détaillé leur analyse du marché de l'immobilier, soulevant en particulier le rôle joué par des acteurs extérieurs telles des caisses de pension - dont les buts et objectifs de rendement sont bien éloignés des logiques financières - et les conséquences sur l'économie de la construction. Ils ont également pu présenter les produits spécifiques que l'institution destine aux entreprises cantonales. Ces rencontres, instituées dans un esprit de partage, devraient perdurer à un rythme annuel.

Du côté de l'autorité cantonale, constructionvalais a choisi de recevoir le nouveau **Chef du Service de l'énergie et des Forces hydrauliques, Joël Fournier**, nommé par le Conseil d'Etat en septembre 2017, à la succession de Moritz Steiner. Au vu de la politique énergétique menée par le Conseil d'Etat et de ses ambitions affichées en la matière, il apparaissait en effet important de comprendre les enjeux et les objectifs visés par le Chef de service, afin que les impulsions éventuellement données par le politique s'accompagnent d'opportunités concrètes et que les lourdeurs administratives inhérentes au système de subventionnement mis en place n'entravent pas les bonnes volontés ou, pire, ne retardent les travaux ou découragent propriétaires ou privés.

La rencontre a été l'occasion de mieux appréhender le programme des bâtiments mis sur pied par l'Etat du Valais, de faire le point sur les programmes de promotion en cours ainsi que sur les perspectives d'harmonisation et, enfin, de connaître la position du responsable sur la nécessaire exemplarité des bâtiments publics en matière énergétique. Ce dernier a donné une vision claire de ses attentes envers la branche et formulé les ambitions affichées de son service, tout en mettant l'accent sur les freins et aléas administratifs auxquels il doit faire face. Il a détaillé le cadre des réformes législatives en cours et requis le soutien de constructionvalais dans ce domaine au moment opportun.



Pour le surplus et forte du programme institué depuis de nombreuses années par la commission lobby, constructionvalais a invité le Conseiller d'Etat **Roberto Schmid**, accompagné pour l'occasion de son **Chef des contributions, Beda Albrecht**, à un échange d'informations dans le cadre convivial de l'Espace des savoir-faire du Bureau des métiers. L'ordre du jour, copieux, a été l'occasion d'échanges fructueux avec le Ministre des finances sur des thèmes aussi primordiaux que le projet de réforme fiscale cantonale, lié au projet fédéral et les mécanismes définis dans le cadre de la gestion nouvellement créée des fonds publics (FIGI, par exemple). Sans oublier une sensibilisation sur les velléités fédérales de réforme de l'imposition du logement – suppression de la valeur locative et des possibilités de déduction des intérêts de la dette ainsi que des frais liés à des travaux d'entretien ou d'amélioration énergétique.



Le comité de constructionvalais se montre satisfait de ces contacts récurrents pouvant non seulement contribuer à la « notoriété » de l'association, et donc se révéler profitables à ses membres, mais également fournir à la branche l'occasion de faire valoir ses préoccupations, voire de relayer des demandes précises. Ainsi, dans le cadre de la réforme fiscale, Roberto Schmid a présenté le résultat de la large consultation initiée par ses soins sur l'avant-projet lancé en avril par son Département et requis de constructionvalais des propositions concrètes qui lui ont été transmises directement.



constructionvalais attache une importance particulière aux demandes et attentes de ses membres. Ainsi, interpellée par des mandataires, inquiets de voir l'**Antenne Région Valais Central**, mettre au concours des postes, publier par voie de presse de nombreux appels à candidature portant tous sur des activités touchant peu ou prou les domaines de compétences d'un nombre considérable d'entreprises privées du secteur des mandataires de la construction notamment, elle est intervenue auprès de ses organes, en l'espèce son Président, **Philippe Varone** et son directeur **Mathieu Pernet**. Ceux-ci ont répondu immédiatement et une entrevue a pu être organisée très rapidement. Les intéressés ont présenté les volontés de développement et de nouvelle orientation de l'Antenne Région Valais Central, en clarifiant bien le rôle non concurrentiel et de soutien qu'ils entendaient donner à leurs activités, laissant entrevoir par-là de nouveaux interlocuteurs à un niveau intercommunal, ce qui est non négligeable.



Consultations et prises de position politiques

*Anticipation des problématiques, suivi au long cours et recherche de consensus internes à la branche
Analyser les consultations législatives et s'engager pour des dossiers d'importance*

L'Etat du Valais a lancé, courant 2018, deux consultations pour lesquelles constructionvalais s'est fortement engagée : **l'avant-projet de réforme fiscale cantonale**, intitulé à l'époque **Projet Fiscal 17**, pensé en coordination avec la réforme fiscale en discussion au niveau fédéral, et **l'avant-projet de loi sur la formation continue des adultes**, proposé aux milieux intéressés en décembre 2018.

Réforme fiscale

Pour ce qui est de la réforme fiscale, constructionvalais s'était déjà prononcée, en coordination et coopération avec la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, sur la consultation lancée au niveau fédéral. Si l'association soutenait la nécessité d'une réforme, dictée par des impératifs internationaux et des problématiques de concurrence entre cantons, elle soulignait sa volonté que le projet tienne mieux compte des spécificités et de l'autonomie cantonales.

Le projet a, depuis, été remanié par les Chambres fédérales et le nouveau paquet fiscal, qui sera soumis au peuple le 18 mai prochain, remporte l'adhésion de constructionvalais qui va s'engager fortement dans la campagne contre le referendum provoqué par certains milieux, par ailleurs traditionnellement opposés mais alliés dans cette volonté de contrer toute velléité de réforme nécessaire pour nos entreprises et face à nos engagements internationaux.

Sur le plan cantonal, le Ministre des Finances a présenté son avant-projet fiscal cantonal en avril 2018. S'accordant sur le projet fédéral, celui-ci prévoyait dans les grandes lignes, et pour des coûts globaux de CHF 71,9 millions pour le canton et CHF 59,6 millions pour les communes, les éléments suivants :

- Un système d'imposition des bénéfices des entreprises à deux paliers : jusqu'à CHF 150'000 de bénéfices, taux de 12.66 %, et passage à 15,61% dès le premier palier atteint ;
- La suppression de l'impôt foncier sur les outils de production ;
- L'introduction du système de patent box et des incitations fiscales pour les jeunes pousses ;
- La hausse de l'impôt foncier communal de 1,25/00 à 1,7/00
- Un volet social avec :
 - Déduction frais de garde à des tiers à CHF 10'000
 - Assurance maladie: augmentation déduction de CHF 6000 à 7200
 - Augmentation franchise frais maladie et guérison de 2% à 5 %
 - Hausse de l'impôt minimum de CHF 10 à 50 CHF.

Après analyse, et tout en tenant compte de l'importance de la réforme, qu'elle soutenait dans sa globalité et son principe, constructionvalais s'est prononcée en faveur de cet objet. En effet, les taux envisagés sont tout à la fois concurrentiels avec ceux pratiqués dans d'autres cantons et favorables à une économie dynamique. Les dispositions et facilitations prévues en faveur des start-ups participent d'une stratégie de développement économique pertinente.

L'association s'était toutefois interrogée quant aux mesures décidées pour contrebalancer les pertes fiscales, notamment au niveau des communes. Ainsi, il apparaissait déraisonnable de décider d'augmenter le taux de l'impôt foncier communal, ce qui toucherait durement les entreprises ou les caisses de pension, et ces dernières sans une forme d'équilibrage par d'éventuels autres avantages fiscaux. Quant au paquet « social » proposé, il avait été refusé en raison de son faible impact réel sur le pouvoir d'achat des familles et des coûts induits.

La consultation – voulue très large par le Ministre en charge – ayant abouti à des prises de position fortes, notamment de la part des communes, une table ronde a été organisée par Roberto Schmid à la rentrée de septembre, afin de sonder les avis des uns et des autres. constructionvalais a été conviée à cette discussion, aux côtés d'organisations économiques telles que l'UVAM et la CCI-Valais et des présidents de l'Union des Villes valaisannes et de la Fédération des communes.

Les avis émis ne laissaient pas entrevoir de consensus possible en l'état et le Ministre des Finances a décidé de poursuivre la consultation afin de pouvoir présenter à l'approbation du Conseil d'Etat, puis du Grand Conseil, un projet qui évite de fédérer les mécontents. En ce sens, il a demandé à constructionvalais de faire une proposition concrète en ce qui concerne l'aspect « social » de la réforme.

Le comité a choisi de mettre l'accent sur des mesures incitatives destinées aux entreprises. Ainsi, la proposition suivante a été transmise au Chef du Service des contributions : il s'agirait de créer un mécanisme de bonus d'impôt, à mettre en place afin de reconnaître l'implication dans l'économie valaisanne des entreprises qui s'engagent dans la formation – formation des apprentis et formation continue – dans l'insertion ou la réinsertion – de personnes soit en situation de handicap ou en insertion sociale – et dans l'intégration – des réfugiés par exemple.

A ce jour, la version finale du projet n'est pas encore connue et n'a pas encore été présentée au Conseil d'Etat.

Formation continue des adultes

En décembre 2018, le Département cantonal de l'économie et de la formation mettait en consultation l'avant-projet de **Loi cantonale sur la formation continue des adultes**. Au vu de l'importance de l'enjeu pour les branches de la construction, eu égard également à l'implication depuis de longues années de cette dernière dans le domaine, une concertation entre membres de constructionvalais a abouti à la décision de répondre de façon coordonnée, tout en demeurant singulière. Cette façon de procéder a permis de dégager une position concertée unique, transmise et répétée de manière pertinente.

L'avant-projet de loi prévoit principalement les innovations suivantes :

- L'intégration formelle des compétences de base comme le premier niveau de formation pour les adultes. Cette intégration formelle est centrale dans la nécessité de considérer les adultes comme une population spécifique et très diverse ;
- L'implication des Communes valaisannes dans la gestion de la formation continue et, plus particulièrement, pour les situations individuelles particulières ;
- La création d'un fonds cantonal pour la formation continue des adultes, permettant de subventionner et soutenir des mesures et projets spécifiques ;
- La possibilité d'un budget extraordinaire en cas de chômage élevé.

De façon générale, constructionvalais a salué le fait que cet avant-projet soit globalement le résultat d'une démarche participative à laquelle les milieux intéressés ont été conviés et, en l'espèce, les principaux acteurs de la formation issus d'associations ayant une expertise et des compétences en la matière comme l'Association valaisanne des Entrepreneurs, le Bureau des métiers ou l'Association valaisanne des mandataires de la construction.

L'association a clairement insisté pour que ces mêmes acteurs soient impliqués dans la rédaction de la future Ordonnance ainsi que du Règlement destiné à définir les modalités de gestion du fonds en faveur de la formation continue, créé par cette nouvelle base légale.

constructionvalais a ensuite soulevé nombre d'interrogations quant à la pertinence de certaines dispositions inscrites dans l'avant-projet de loi. Ainsi, si le texte soumis remplit et définit nombre d'objectifs partagés, il apparaît comme de la plus haute importance que les associations membres - actives pour la plupart dans la promotion, la conception et la mise en œuvre d'une formation continue professionnelle de qualité et répondant aux besoins des entreprises et du secteur - soient impliquées de façon continue dans les divers processus.

Des inquiétudes quant à la qualification des secteurs économiques « prioritaires » en termes de formation continue et quant à l'alimentation du fonds prévu, ont aussi été soulevées.

constructionvalais a également été appelée à se prononcer sur d'autres projets, comme l'avant-projet de loi cantonale sur la santé, mais a décidé de ne pas y donner suite, dans la mesure où la branche n'était pas concernée.

De même, l'association a préféré, après discussion avec les associations faïtières économiques valaisannes, faire entendre sa voix dans le groupe économique spécialement constitué par ces dernières pour accompagner les réflexions de la future assemblée, et ne pas se lancer dans la course à la Constituante ou soutenir l'une ou l'autre formation, considérant que là n'était pas le siège de possibles discussions utiles pour la branche, ni même potentiellement impactantes.

Engagements politiques : Jeux Olympiques et valeur locative

Deux grands dossiers politiques ont occupé le comité durant l'année 2018.

Le premier, comme annoncé, a consisté à soutenir et accompagner par tous les moyens disponibles la candidature de Sion en vue de l'organisation des **Jeux Olympiques d'hiver 2026**.



Sur le plan de la campagne en vue de la votation du 10 juin 2018, constructionvalais a participé activement aux actions du comité en faveur du oui, non seulement en prenant part à de nombreux débats, et événements organisés pour l'occasion, mais également en octroyant un montant significatif de Fr. 25'000 au comité de soutien à la candidature.

constructionvalais a relayé auprès de ses membres, ainsi qu'auprès des entreprises affiliées, les enjeux et les défis de dite candidature et les préoccupations qu'elle engendre. L'engagement fut de longue portée, mais l'issue du scrutin, malheureusement négative, ne doit pas effacer le sentiment d'un bel élan d'enthousiasme perceptible à tous les niveaux dans notre branche.

Le deuxième important engagement de construction valais a consisté – et consiste toujours – en une bataille de lobbying destinée à enrayer les volontés de certains membres du Conseil des Etats de **réformer l'imposition du logement** à terme, parfaitement délétères et totalement inacceptables pour nos entreprises et notre canton.



Une initiative parlementaire du Conseil des Etats, lancée en août 2017, entend modifier en profondeur l'imposition du logement en supprimant la valeur locative ainsi que les possibilités de déduire les frais d'entretien, les frais de remise en état, les primes d'assurances et les frais d'administration par des tiers. Les déductions pour les investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement, les frais de restauration de monuments historiques et les frais de démolition seraient également supprimées au niveau fédéral et des discussions subsistent sur la suppression de la déductibilité des intérêts passifs privés.

Alors que la réduction des émissions de CO² est devenue une priorité planétaire, le Conseil des Etats propose, afin de contrebalancer l'effet de la volonté, certes positive, d'abandonner l'impôt sur la valeur locative, de supprimer les incitations fiscales en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments. Le logement pèse seul plus du tiers de la consommation énergétique du pays, devant les transports et les entreprises. Compte tenu des objectifs ambitieux de la Stratégie 2050, acceptée par le peuple en votation populaire, cette disposition est tout simplement incompréhensible.

Sans incitation à rénover ou investir dans le logement, la qualité de l'ensemble du bâti va se péjorer. De nombreux propriétaires de la classe moyenne y verront des dépenses pures et non un investissement. En conséquence, les rénovations ne se feront plus sur un rythme aussi régulier.

De plus, la possibilité de déduire les intérêts passifs pour le logement à l'usage personnel est une mesure importante pour les ménages de la classe moyenne et qui leur permet d'atténuer les effets de l'impôt à un moment où ils doivent faire face à d'importantes dépenses (entretien des enfants, etc.).

Le changement de système créera une inégalité de traitement entre nouveaux et anciens propriétaires. Pour les premiers, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une hausse des charges fiscales en lien avec leur investissement.

En l'état, le projet devrait être mis en consultation courant mars. Depuis le début, constructionvalais défend l'idée qu'il devrait être combattu dans son ensemble, car il apparaît proprement indéfendable de compenser une « perte fiscale » par des suppressions de déductions, dont le produit serait tout à l'avantage de l'autorité fédérale et cantonale. Or, face à des cantons voisins où la pression de la valeur locative sur le porte-monnaie des propriétaires est bien plus importante qu'en Valais, face aussi à une organisation nationale – constructionsuisse – qui, dès le départ, s'est prononcée en faveur du projet, la bataille semblait perdue, voire désespérée. Mais, contre toute attente, le lobbying actif mené tant au niveau romand que national a eu l'heur de porter quelques fruits. constructionromande, comprenant et partageant les inquiétudes sur les effets délétères d'un tel paquet pour le secteur de la construction, entend se prononcer contre lors de la consultation. Par ailleurs, une rencontre avec le Président de constructionsuisse en septembre 2018 a permis, si ce n'est de lui faire changer d'avis, d'aboutir tout de même à la promesse de prendre plus en compte, à l'avenir, les préoccupations de la base avant de se prononcer unilatéralement sur un objet d'une telle importance.

Enfin, il convient de signaler que les prises de position de constructionvalais sur **le budget 2018** du Conseil d'Etat ont continué de porter leurs fruits.

L'année dernière, constructionvalais saluait l'engagement fort du Grand Conseil qui, le 14 décembre 2017, avait su donner un signal très positif au secteur de la construction tout entier en acceptant d'octroyer 10 millions de francs supplémentaires au budget dévolu par l'Etat du Valais à l'entretien des routes. Cette année, le Ministre des finances, accompagné du Chef de l'administration cantonale, Pierre-André Charbonnet, communiquait à la secrétaire générale, avant leur présentation publique, les principes adoptés lors de la préparation du budget 2019, principes tenant compte des revendications exprimées en 2017. En novembre 2018, soulignant ce signal à nouveau positif, constructionvalais publiait un communiqué de presse soutenant le projet de budget, accepté par le Parlement début décembre.



Révision de la législation cantonale sur les marchés publics

L'action de constructionvalais dans le suivi du dossier crucial de la modification de la législation sur les marchés publics, dont l'application au niveau cantonal et communal est source de très importantes préoccupations dans les secteurs d'activité de la construction, a pu se dérouler sur deux fronts simultanés.

Au niveau fédéral, grâce aux relais de constructionromande, de nombreux parlementaires, dont le président de la commission de l'économie et des redevances, M. Jean-François Rime, y ont été sensibilisés.

Par ailleurs, Serge Métrailler, siégeant en tant que directeur de l'AVE et spécialiste de la question dans la commission d'accompagnement mise en place par l'USAM, a pu de son côté faire entendre avec force la voix particulière du Valais et de la Romandie au sein de ce gremium national.

A ce jour, le dossier a passé la rampe d'une première analyse du Conseil national et du Conseil des Etats et des innovations aussi intéressantes que notamment l'introduction du système de la double enveloppe, prescrivant un premier round d'évaluation qui ne tienne pas compte du prix annoncé par l'entreprise soumissionnaire, ou celle du lieu d'exécution ou encore d'un élargissement des critères d'adjudication avec la notion de fiabilité par exemple, tout à fait pertinentes, ont pu être discutées et majoritairement acceptées. Aujourd'hui, après une deuxième discussion au Conseil national, le dossier, nanti de divergences encore importantes entre les deux Conseils, retourne au Conseil des Etats et sera débattu fort probablement durant la session d'été des Chambres fédérales.



Au niveau cantonal également, d'importantes volontés de réforme se sont manifestées. Ainsi, le Grand Conseil avait accepté, en décembre 2017, une motion déposée par le député Serge Métrailler en décembre 2016 et développée en mai 2017, visant à ne pas attendre les résultats des discussions en cours au niveau fédéral, mais à anticiper et aborder, par la mise en place d'un groupe de travail dédié, les éléments principaux qu'il faudrait adapter dans la législation d'application en vigueur au niveau cantonal.

Suite à de très nombreux contacts bilatéraux avec les entités étatiques responsables, visant à faire avancer le dossier, une commission extraparlamentaire a été nommée par le Conseil d'Etat avec pour mission de rédiger un rapport listant toutes les problématiques de la législation en vigueur et principalement sur les points précis suivants : gré à gré exceptionnel, sous-traitance, critères d'aptitudes et critères d'adjudication. La commission était appelée à proposer ses idées de solutions, ainsi que les éventuelles réformes du cadre légal pour y remédier.

Dans cette commission de 14 personnes, hors présidence, constructionvalais était représentée par 6 membres (Alain Métrailler et Chiara Meichtry pour l'AVE, Vincent Bonvin et Paul Bovier pour le Bureau des métiers, Jérémy Nuttin et Fabian Loretan pour les mandataires), les autres étant des représentants des syndicats soutenant pour la plupart les positions de constructionvalais (2), de la société des ingénieurs suisse – SwissEngineering UTS, section Bas-Valais – (1), des communes (2) et de services de l'Etat du Valais (3).

Afin de suivre ces travaux, constructionvalais a décidé de réactiver sa commission « marchés publics élargie », dont les réunions se sont tenues une semaine avant les séances de la commission extraparlamentaire. Ainsi, relevant d'une position commune, toutes ses propositions ont été défendues devant la commission extraparlamentaire qui les a toutes validées.

Au total, la commission extraparlamentaire s'est réunie 6 fois et la commission « marchés publics élargie » de constructionvalais – à laquelle était invité le représentant de Swiss Engineering UTS, Laurent Léger - 5 fois.

La dernière séance de la commission de constructionvalais a eu lieu le 19.11.2018. Un accord a été dégagé sur les propositions de solutions à apporter aux problématiques suivantes, jugées par la commission extraparlamentaire comme suffisamment dignes d'intérêt pour justifier une prolongation du délai de remise du rapport en vue de les discuter à fond :

- Insertion dans la législation cantonale du principe de la double enveloppe,
- Insertion dans la législation cantonale du système permettant l'élimination d'offres manifestement trop basses,
- Intégration de la notion de Développement durable (selon concept 2030 du Conseil d'Etat daté d'août 2018) dans les critères d'adjudications,
- Réflexions sur les systèmes appliqués en matière de notation du prix,
- Réflexions au sujet de la problématique de la main d'œuvre temporaire.

La commission extraparlamentaire a tenu sa dernière séance le 23 janvier 2019. Un front uni de constructionvalais, avec les syndicats représentés, a pu être présenté. Tous les points posant problème ont été fixés, ainsi que les solutions préconisées par la commission qui correspondent toutes à des positions définies au sein de la commission de constructionvalais. Le Président Martin Zurwerra a proposé le timing suivant pour la suite des travaux :

- Mi- ou fin février: transmission du projet de rapport aux membres de la commission,
- Début mars: prise de position de la commission sur le rapport,
- Fin mars: présentation du rapport au Conseil d'Etat.

La Responsabilité solidaire

Concrétisation de l'engagement dans la réalisation des cartes professionnelles du secteur principal de la construction « Badge de la construction » et du second œuvre « Carte Pro »

constructionvalais continue de soutenir fortement deux piliers de l'association représentant le gros et le second-œuvre, dans leurs démarches volontaristes de se doter d'instruments de contrôle fiables, efficaces et crédibles.

Ainsi, le comité traite et échange des informations à ce sujet lors de chacune de ses séances et la commission « marchés publics élargie » appuyée par les représentants des syndicats, a obtenu de la commission extraparlamentaire planchant sur la réforme de la LcMP l'insertion du principe de l'obligation, pour les entreprises soumissionnaires, de se doter d'une telle « certification ».

Cette concertation au niveau de constructionvalais a permis également de montrer un front uni, tant au niveau régional, avec constructionromande et la Région Romandie de la Société suisse des entrepreneurs, que face aux démarches initiées au niveau national par l'association SIAC-ISAB.

En effet, si personne ne remet en question la pertinence de la carte professionnelle réunissant au niveau national les branches de la construction, force est de constater que le projet préparé par l'association SIAC-ISAB ne convainc absolument pas, tant les exigences minima, à savoir le contrôle des entreprises et des collaborateurs en termes de paiement et d'affiliation aux caisses sociales, posées pour garantir la sécurité, la crédibilité et la probité du système, ne sont pas remplies.

L'objectif de constructionvalais, comme celui des associations membres concernées, est d'aboutir à une solution nationale paritaire et de force obligatoire, compatible avec les systèmes déjà en place. constructionvalais continuera de s'engager en ce sens.



Observatoire des marchés de la construction

Veille professionnelle et active des marchés mis en soumission : un objectif ambitieux

Considérant l'importance, tant pour les membres que pour les associations concernées, d'être en mesure d'évaluer la qualité des appels d'offres publics publiés dans le canton et de se donner les moyens de contrer les tendances de plus en plus visibles d'un report de responsabilité de l'adjudicateur envers l'adjudicataire, et s'inspirant de ce que les associations romandes de mandataires réalisent à travers leur « Observatoire des marchés de la construction », le comité de constructionvalais a décidé d'étudier la possibilité de mettre en œuvre son propre observatoire sur le territoire cantonal.

L'idée serait de pouvoir fournir une analyse détaillée des appels d'offres publiés, sous les angles technique et juridique, et de leur attribuer, à titre exemplatif, une qualification tenant compte de la qualité et de la conformité des publications. Paraissant fort ambitieux, le projet est actuellement à l'étude et des variantes de faisabilité envisagées.

Il en va ainsi de la fréquence des analyses. A titre d'exemple, et tenant compte du fait que la statistique publiée par l'Etat du Valais depuis 2016 - statistique ne portant que sur des adjudications annoncées « volontairement » par les offices et services cantonaux et ne prenant par conséquent pas en considération des marchés adjugés par des communes ou des entités paraétatiques - les données entrées pour l'année 2016 par les offices et services de l'administration cantonale dans le programme « statistique sur les marchés publics » montrent qu'au total 128 adjudications en force ont été saisies, dont 104 relèvent du marché intérieur et 24 des accords internationaux. L'année 2017 enregistre quant à elle 341 adjudications en force, dont 273 concernant le marché intérieur et 68 le domaine des accords internationaux.

Sur cette base et considérant que le nombre de marchés adjugés ne permet pas une surveillance exhaustive – autrement dit que la situation ne permettrait pas une analyse de toutes les offres - le comité a choisi dans un premier temps de se concentrer sur un modèle d'analyse par échantillonnage. Ainsi, s'il apparaît irréaliste d'étudier tous les marchés publics publiés, il serait tout de même réducteur de se cantonner à des demandes de membres uniquement, dans la mesure où cette dernière option ne pourrait remplir l'objectif pédagogique envers les maîtres-d'œuvre publics, notamment défini comme l'un des buts à poursuivre dans ce projet.

Concernant le type et le contenu des analyses à effectuer, considérant les expériences réalisées, le comité a décidé de prévoir la mise sur pied d'une commission appelée à cette tâche. Elle serait composée principalement d'entrepreneurs, bénéficiant du soutien de l'expertise juridique ou technique d'un ou deux permanents, en fonction des compétences requises. Cette organisation laisserait donc une bonne place à la pratique et à l'expérience, pour répondre au mieux aux attentes des entreprises en prenant en compte les avis d'entrepreneurs actifs.

La suite des travaux prévoit une finalisation du concept pour juin 2019, de façon à déclencher éventuellement une phase test pouvant se dérouler jusqu'à la fin de l'année. Le projet pourrait ainsi devenir opérationnel pour début 2020.

Thèmes et axes stratégiques

Des axes d'action forts pour des engagements concrets

Afin de porter haut la voix de la construction, afin aussi, d'éviter de se disperser et de risquer de tomber dans l'agitation inutile, constructionvalais a décidé de se doter, à l'instar de constructionromande, d'axes stratégiques définissant des domaines d'action bien précis. Chacun de ces axes serait décliné en un programme d'actions concrètes et de stratégies d'application, sur lequel le Comité a décidé de plancher en tout début d'année. Il pourra présenter ses réflexions courant 2019.

Pour rappel, constructionromande, sous l'impulsion de son bureau, a fixé les domaines d'actions suivants, déclinés chacun en mesures prioritaires :

1. Aménagement du territoire
2. Infrastructures et mobilité
3. Efficience énergétique
4. Marchés publics
5. Politique de la concurrence et activités de la Commission de la concurrence (COMCO)
6. Initiative « contre l'immigration de masse » : mise en œuvre de l'art. 121a Cst.
7. Main-d'oeuvre
8. Faillites en série
9. Travail au noir
10. Conventions collectives de travail



CONCLUSION

Un engagement pérenne

Aujourd'hui, il est clair que les effets concrets des travaux effectués et de l'énergie déployée ne sont pas encore perceptibles dans votre quotidien. Probablement leur influence ne se fait-elle pas même sentir dans le cours usuel de vos réflexions. Mais le temps a cette caractéristique élastique qui, parfois, peut lui donner un caractère immodérément lent, voire immobile. Nos rythmes d'entrepreneurs ne sont pas les rythmes de l'administration et encore moins ceux des processus législatifs. Les mentalités, quant à elles, semblent parfois gravées dans le marbre. Surtout celles consistant à penser en silos, tout – trop – près de son pré carré.

Nous avons ici même, l'année dernière, rêvé à un futur pour notre canton, avec ces jeux olympiques qui nous semblaient promis. La population n'en a pas voulu pour différents motifs. Mais que ceci ne soit pas une raison d'abandonner. Nous devons continuer à nous engager, à travailler, pour qu'ensemble nous puissions bientôt voir les réelles avancées ou du moins les entrevoir pour nos successeurs !

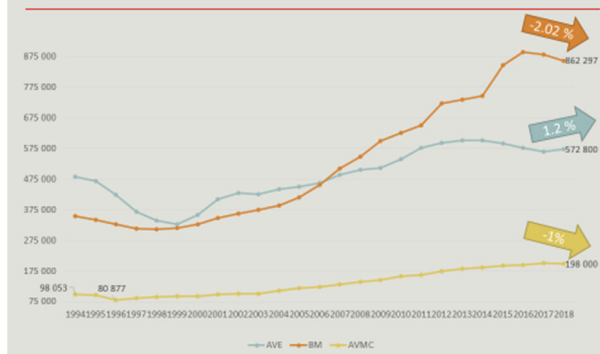
Et il est plutôt réjouissant de constater que dans ce monde où les murs ne font que s'ériger et où les puissants se regardent en chiens de faïence, nous privilégions la voie du dialogue et de la coopération. Sachant d'où l'on vient, nous continuerons à construire et bâtir.... Même si les incompréhensions et les incohérences de nos dirigeants peuvent parfois confiner au ridicule, et même si nous, créateurs de places de travail, créateurs de valeur, porteurs aussi d'une certaine empreinte humaine sur le paysage, et donc de la responsabilité de la qualité de nos actions, avons l'impression d'être peu écoutés, nous avons le devoir d'insister et de continuer d'avancer, portés par l'intérêt de notre branche.

Alain Métrailler, Président

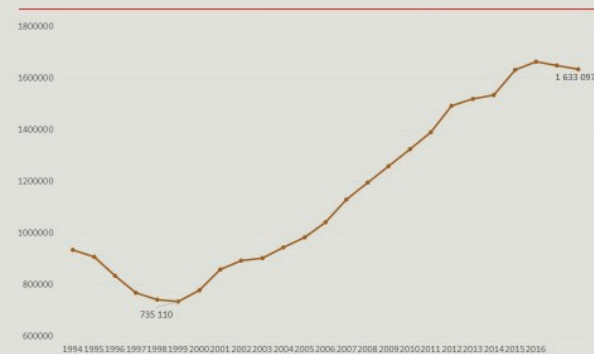


STATISTIQUES

Salaires nominaux



Salaires nominaux de la branche



Travailleurs occupés



Travailleurs totaux de la branche



Chômeurs dans la construction



PIB Valais/Suisse 2009 - 2017



COMPTES

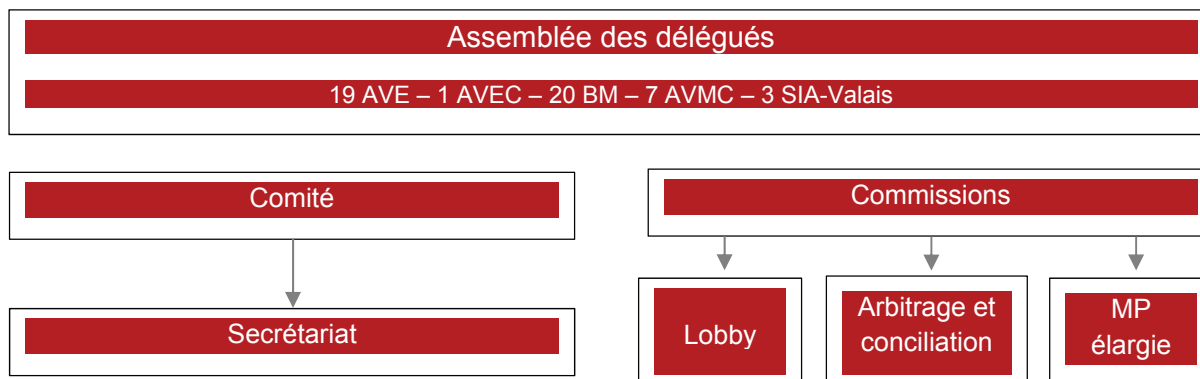
COMPTE D'EXPLOITATION 2018 ET BUDGET 2019

	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
Compte de résultat			
Produits d'exploitation	148 445,00	149 991,20	78 267,90
Cotisations des membres	148 445,00	149 991,20	78 267,90
Charges d'exploitation	148 400,00	144 144,26	72 904,60
Charges de gestion	122 600,00	102 646,80	61 519,85
Assemblée des délégués	5 600,00	4 538,50	2 404,40
Indemnité présidentielle / Comité	24 500,00	30 128,30	-
Constructionromande	30 000,00	28 991,20	28 267,90
Séminaires	10 000,00	-	2 990,80
Commissions - Lobby	22 500,00	18 553,80	11 659,25
Lobby politique et économique, campagne	30 000,00	25 000,00	-
Manifestations diverses (Golf)	-	-4 565,00	1 197,50
Attr. Provision Promotion & actions spéc.	-	-	15 000,00
Charges d'administration	25 800,00	41 497,46	11 384,75
Frais généraux d'administration	25 000,00	26 925,00	10 800,00
Frais postaux et bancaires	600,00	580,61	224,00
Impôts	200,00	132,35	180,75
Site Internet	-	10 797,00	180,00
Fournitures de bureaux & imprimés	-	2 061,30	-
Frais divers	-	1 001,20	-
Résultat d'exploitation	45,00	5 846,94	5 363,30

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

	31.12.2018	31.12.2017
Actifs	103 681,64	104 153,70
Actifs circulants	103 681,64	104 153,70
La Poste, Postfinance	89 131,64	99 503,70
Actif de régularisation	14 550,00	4 650,00
PASSIF	103 681,64	104 153,70
Exigibilités	6 123,45	12 442,45
Créanciers divers	6 123,45	12 442,45
Provisions	49 827,20	49 827,20
Contrats de travail	2 000,00	2 000,00
Promotion & actions spéciales	45 000,00	45 000,00
Chambre val. du bâtiment	2 827,20	2 827,20
Fonds propres	47 730,99	41 884,05
Capital initial	41 884,05	36 520,75
Résultat annuel	5 846,94	5 363,30

ORGANISATION – ORGANES



Comité

Président	Alain Métrailler – Président AVE
Vice-Président	Joseph Cordonier – Président AVMC
Membres	Raoul Zengaffinen – Vice-Président AVE Vincent Bonvin – Président BM Paul Bovier – Vice-Président Tec-Bat
Secrétariat	Chiara Meichtry-Gonet (Sous-Directeur AVE)

Commissions

Lobby	Alain Métrailler – Président Membres : Gabriel Décaillet, Gregorio Bonadio, Vincent Bonvin, Alexandre Blanc, Pierre-Alain Moos, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)
Arbitrage et conciliation	Vincent Bonvin – Président Membres : Eric Barras, Joseph Cordonier, Jacques Fournier, Alain Métrailler, Serge Métrailler (secrétaire)
Marchés publics élargie	Alain Métrailler – Président Membres : Vincent Bonvin, Paul Bovier, Fabian Loretan, Jérémy Nuttin, Gabriel Décaillet, Gaëtan Reynard, Raoul Zengaffinen, Christian Frehner, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)

Associations membres

AVE	Association Valaisanne des Entrepreneurs
AVEC	Association Valaisanne des Entreprises de carrelage
AVMC	Association Valaisanne des Mandataires de la Construction
BM	Bureau des Métiers et organisations affiliées : AVEMEC – Tec-Bat – AVIE – AVMPP – Metaltec Valais/Wallis – AVSc
SIA- Valais	Société des Ingénieurs et architectes

constructionvalais
membre de constructionsuisse

Case postale 330

1951 Sion

T + 4127 327 32 13 / 17

F + 4127 327 32 81

info@constructionvalais.ch

www.constructionvalais.ch

Impressum :

Textes : constructionvalais 2019

Photos : © Olivier Maire et DR